

tisséo

PRO

Guide **covoiturage** pour réussir un plan de mobilité employeur



COMUTE.

POUR UNE MEILLEURE MOBILITÉ URBAINE



toulouse
métropole

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL





(Collaborative Mobility Management
For Urban Traffic and Émissions)

Le programme CoMMUTE s'inscrit dans l'appel à projet européen "Actions Innovatrices Urbaines".

Il vise à mettre en place des solutions de mobilité pour maîtriser et faciliter les déplacements sur la zone aéroportuaire et aéronautique, dans une agglomération en forte croissance démographique, avec 4 objectifs principaux :

- **Mobilité** : contenir la congestion sur les axes routiers donnant accès à la zone aéroportuaire.
- **Environnement** : préserver la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants et employés de la zone aéroportuaire.
- **Attractivité économique** : maintenir une dynamique économique forte sur ce bassin d'emplois.
- **Pilotage** : mettre en place une gouvernance collaborative entre partenaires.

9 partenaires sont réunis : AFNOR, Aéroport Toulouse Blagnac, Airbus, ATR, Club Entreprises Réussir, Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole, Safran et Sopra Stéria.

TISSÉO COLLECTIVITÉS (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN), L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS REGROUPE LES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS LOCALES : TOULOUSE MÉTROPOLÉ, LE SICOVAL, LE SITPRT (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION TOULOUSAINÉ) ET LE MURETAIN AGGLO.

Tisséo rassemble trois entités assurant la gestion du système de transport collectif de l'agglomération toulousaine :

- > **Tisséo Voyageurs** : l'exploitation, le développement, la commercialisation du service et la gestion du patrimoine.
- > **Tisséo Ingénierie** : l'étude et la construction de nouvelles infrastructures.
- > **Mobibus** : l'exploitation d'un service adapté aux personnes à mobilité réduite.

Sommaire

#01	Les avantages pour votre entreprise.....	p. 4-5
#02	Exemples d'actions faciles à mettre en œuvre	p. 6-7
#03	Les actions de Tisséo Collectivités en faveur du covoiturage.....	p. 8-9
#04	Paroles de	p. 10-11

Introduction

Sur les 74% de salariés qui utilisent leur voiture pour leur trajet domicile-travail, seuls 3,5 % d'entre eux déclarent covoiturer régulièrement (source enquête ménage déplacements 2013).

Pour autant, 50% des automobilistes se disent prêts à covoiturer.

Avec un taux d'occupation moyen de 2,5 personnes par voiture en situation de covoiturage contre 1,4 personnes au global (enquête Ademe), le covoiturage est une des actions à valoriser pour fluidifier le trafic, améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, les employeurs ayant plus de 50 salariés sur un même site doivent inclure le covoiturage dans le volet mobilités des Négociations Annuelles Obligatoires.

Cependant, il faut vaincre les réticences (perte d'autonomie), les idées préconçues (covoiturer tous les jours) et mettre en avant les vertus du covoiturage et les avantages que le salarié peut en tirer !

Ce guide pratique a pour ambition de vous aider à inciter vos collaborateurs à sauter le pas.



Le covoiturage permet des économies d'énergies
et agit contre le réchauffement climatique.

.....



Le covoiturage est un levier positif pour la santé publique en permettant de réduire la pollution atmosphérique et sonore.

LE SAVIEZ-VOUS ?

.....

En usage alterné du véhicule par les covoitureurs, l'économie réalisée est d'environ

2 000€ / an

Les avantages pour votre entreprise

#01



L'ENTREPRISE Y GAGNE

- Rationaliser le stationnement
- Image citoyenne et RSE
- Sécuriser les trajets domicile/travail



LES COLLABORATEURS Y GAGNENT

- Économiser sur les frais de transports
- Diminuer la fatigue des trajets
- Partager un moment convivial
- Rendre service, être solidaire



LES COLLECTIVITÉS Y GAGNENT

- Baisse du trafic
- Amélioration de l'air et lutte contre le changement climatique
- Complément de l'offre transport en commun
- Renforcement de la solidarité entre habitants

1 IDÉE POUR FAIRE TESTER LE COVOITURAGE ET CONVAINCRE



> ORGANISER UN "CHALLENGE COVOITURAGE"

Challengez vos collaborateurs sur une période courte (1 à 2 semaines) pour tester le covoiturage ! Sur ladite période, les salariés participants s'engagent à covoiturer. Un véritable outil au service du management de l'organisation et des ressources humaines !

Les clefs du succès :

- Communiquez sur le challenge dans votre entreprise.
- Définissez les règles de participation.
- Organisez une cérémonie à la fin du challenge (si vous le pouvez, organisez une remise de prix : l'attribution de lots peut être incitative !).
- Rendez compte de la participation.

2 IDÉES POUR VALORISER LES COLLABORATEURS QUI COVOITURENT



> EN VALORISANT LES COLLABORATEURS QUI COVOITURENT DÉJÀ, CELA POURRAIT EN ENCOURAGER D'AUTRES !

- Offrir des avantages en nature, tels que le contrôle technique, un nettoyage écologique, des bons de carburant...
- Réserver des places de stationnement aux covoitureurs (un emplacement privilégié, une place réservée...) et signaler ces places.

Exemples d'actions faciles à mettre en œuvre

2 IDÉES POUR FACILITER LA MISE EN RELATION



> PROPOSER UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE

Via un site Internet ou une application, les conducteurs ou passagers doivent pouvoir se mettre en relation. A l'instar de multiples acteurs, Tisséo Collectivités propose un service de covoiturage sur l'agglomération toulousaine : **COVOITÉo**. Inscription gratuite, service personnalisé et aucun frais de commission !

www.covoiteo.info



> ORGANISER UN SPEED-DATING COVOITURAGE

- Dans votre entreprise, créer un temps d'échanges pour que conducteurs et passagers puissent se rencontrer et s'identifier.
- À l'aide d'une carte, chaque salarié participant indique son lieu de départ.
- La carte permet de visualiser les salariés qui habitent à proximité les uns des autres ; certains peuvent dorénavant envisager de covoiturer ensemble !

#02

CRÉATION DES ZONES "AIRE D'EMBARQUEMENT COVOITURAGE" À BALMA-GRAMONT, BORDEROUGE ET RAMONVILLE



Des places d'arrêt de courte durée (15 mn) ont été créées pour faciliter :

- La dépose et la reprise des voyageurs.
- Les rendez-vous covoiturage.
- La connexion avec le métro.

Les places se situent dans une zone réservée, où les conditions d'attente ont été améliorées (abris, bancs, etc.). Lors de l'extension des P+R d'Oncopole (2021) et Basso Cambo (2022), une zone identique sera proposée dans chacun d'eux.



DÉPLOIEMENT DES SPOTS COVOITURAGE



Les "spots covoiturage" sont des points de prise en charge d'un passager par un conducteur dans le cadre d'un covoiturage organisé à l'avance ou spontané. Le passager rejoint le spot covoiturage à pied, en transports en commun ou à vélo. Les arrêts sont de très courte durée, sans stationnement.

Fin 2020 : 86 spots disponibles.

Retrouvez la liste et la localisation des spots sur www.covoiteo.info

www.covoiteo.info

Une plateforme dédiée aux trajets domicile-travail, inscription gratuite, aucune commission pour Tisséo Collectivités.

Au 13 décembre 2019, la base de données COVOITéo comptait :

68 ENTREPRISES
ADHÉRENTES
représentant plus de
58 900 salariés

plus de
6400
INSCRITS

Les actions de Tisséo Collectivités en faveur du covoiturage

Tisséo Collectivités a approuvé le 7 février 2018 le "Projet Mobilités 2020-2025-2030" valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine. **L'une des actions du nouveau PDU concerne le covoiturage et se décline sous six axes :**

- La création d'une marque pour le service covoiturage.
- La mise en capacité de fédérer les initiatives privées et l'initialisation d'une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers.
- Le renforcement des partenariats publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial.
- Le positionnement sur les réseaux sociaux.
- L'élaboration d'une solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements.
- La mobilisation des établissements par bassin d'activité ou territoire de projet pour ancrer les services de covoiturage autour des projets portés par Tisséo Collectivités.

#03



SALARIÉ D'ATB ET COVOITUREUR RÉGULIER :



Cela fait maintenant 1 an que je fais du covoiturage.

Les raisons qui m'ont poussées à tester le covoiturage sont la lourdeur des trajets (distance et fatigue) ainsi que l'aspect économique.

L'économie réalisée est un des premiers avantages que perçoivent les personnes, mais il est loin d'être le seul :

- L'optimisation de son temps notamment par la discipline sur les horaires.*
- La convivialité des trajets (moins de stress au volant, rencontre de personnes, moins de fatigue du fait d'être parfois passager).*
- La fluidité et diminution des bouchons (si le covoiturage se développe) et donc de fait un impact sur l'environnement."*

Paroles de...

AÉROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC, EN PLAN DE MOBILITÉ DEPUIS 2008, PARTENAIRE PRIVÉ DU PROJET EUROPÉEN COMMUTE

4 000 salariés

“

En 2016, l'opportunité d'intégrer le covoiturage au plan d'actions de notre plan de mobilité a été étudiée pour compléter l'offre d'alternatives à la voiture solo, en particulier pour les salariés vivant à une distance ne leur permettant pas de venir à vélo et ne bénéficiant pas d'une offre de transport en commun.

Par ailleurs, nous avons vu que des start-up avaient développé des applications intelligentes permettant de répondre à la spécificité du covoiturage quotidien domicile-travail.

Depuis 2018, dans le cadre du projet COMMUTE, nous proposons à nos salariés la plateforme Karos pour organiser leur covoiturage. Nous avons mené différentes actions d'animation avec notre prestataire et d'autres actions visant à promouvoir le covoiturage, comme un challenge inter-entreprises récompensant les covoitureurs.

Le chef de projet plan de mobilité assure également le rôle de "réfèrent covoiturage". Pour l'instant, nous avons identifié des covoitureurs très fréquents mais pas véritablement d'ambassadeurs. Des places de stationnement réservées et bénéficiant d'un positionnement privilégié ont été créées.

Un point de dépose et prise en charge des covoitureurs est créé. Nous n'avons pas mis en place de bonifications pour les covoitureurs mais des réflexions sont en cours en lien avec la mise en place du forfait mobilité inscrit dans la Loi d'Orientation des Mobilités (2020).”

#04

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES, C'EST QUOI ?

Le forfait mobilités durables (FMD) donne la possibilité aux employeurs de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés pour le trajet domicile-travail, effectué à vélo ou en covoiturage (conducteur ou passager), ou avec d'autres services de mobilité partagée.

Pour le secteur privé :

- > Le forfait mobilités durables est facultatif et concerne l'ensemble des salariés ;
- > le FMD est exonéré de charges sociales et d'impôts jusqu'à 400* euros par an et par salarié ;
- > l'employeur décide du mode de contrôle (justificatifs, attestation sur l'honneur, etc...);
- > sur le principe des "chèques déjeuner", l'indemnité pourra être proposée par le biais de "titres mobilité" utilisables chez des prestataires agréés (station-service, réparateur de vélos, plateformes de covoiturage, etc...);
- > le FMD est cumulable avec la prise en charge des abonnements en transport en commun ou de service public de location de vélo dans la limite de 400* euros par an.

**Plafond porté à 500 euros dans le Projet de Loi de Finances 2021.*

Source :

Décret no 2020-541 du 9 mai 2020 relatif au "forfait mobilités durables".

Pour le secteur public :

- > Le forfait mobilités durables est destiné aux agents publics utilisant au moins 100 jours par an (modulé selon le temps de travail) le vélo (électrique ou non) ou le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail ;
- > le FMD leur est versé sous forme d'une indemnité forfaitaire de 200 euros par an exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux ;
- > le FMD n'est pas cumulable avec la prise en charge des frais d'abonnement en transport public ou de service public de location de vélo ;
- > les agents bénéficiant d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport gratuit fourni par l'employeur, ne peuvent en bénéficier ;
- > la demande se fait par déclaration de l'agent au plus tard le 31 décembre.

Sources :

- *Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique de l'État.*
- *Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543.*
- *Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique territoriale*
- *Décret n° 2020-1554 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux.*

QUI FAIT QUOI SUR LE TERRITOIRE ?

- **Intercommunalités & communes :**
mise à disposition de parking existant pour usage d'aire de covoiturage en semaine. Exemple : parking de la salle culturelle "Le Phare" à Tournefeuille.
- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**
aménagement de 25 aires de covoiturage.

.....

Tisséo Collectivités propose un service de covoiturage aux employeurs de son ressort territorial engagés dans une démarche de plan de mobilité.

Les établissements inscrits bénéficient ainsi d'outils pour promouvoir le covoiturage de leurs salariés :

- Formation de référents covoiturage
- Animations au sein de l'établissement (selon la demande ou le contexte) : stand, café ou speed dating covoiturage, mini-conférence

Ce service est gratuit et orienté vers du covoiturage organisé à l'avance :

- Dans le cadre de trajets domicile-travail
- Sur l'aller-retour
- Dans la durée
- En alternant à tour de rôle la conduite
- À destination ou au départ de la grande agglomération toulousaine

Informations pratiques & contacts

Le site de Tisséo Collectivités :

tisseo-collectivites.fr

**Le service de conseil en mobilité
entreprise de Tisséo Collectivités :**

contact.planmobilite@tisseo.fr
ou 05 67 77 80 80

La plateforme collaborative :

pde.tisseo.fr

La plateforme de covoiturage :

covoiteo.info

